

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Vice-Présidente, le vingt octobre 2017 pour la tenue d'une séance extraordinaire le deux novembre 2017 à 17h15.

Ordre du jour :

Suite à la démission de M. Claude CHATEAU, Président, et à la nomination d'un nouveau délégué pour la commune de Gimeux

- Election du nouveau bureau du SIVOS.

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre à 17h15, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, vice-Présidente.

Etaient présents : MM. Michelle LAGARDE, Xavier JOURDAIN, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Sylvie AUGUIN, Philippe LAFFORT, Chantal NADEAU

Absents excusés :

1. ELECTIONS DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DU SECRETAIRE

Suite à la démission de Monsieur Claude CHATEAU de son poste de président acceptée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 17 octobre 2017 reçu le 18 octobre 2017,
Vu l'article L5211-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4 des statuts « *les six délégués éliront le bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire* »,

Madame Michèle LAGARDE, doyenne d'âge des membres du SIVOS présents, préside la réunion pour l'élection du président et le nouveau président pour les élections du vice-président et du secrétaire.

Les candidats aux différents postes sont les suivants :

- Madame Sylvie AUGUIN se porte candidate au poste de Président,
- Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET se porte candidate au poste de Vice-Président,
- Madame Michèle LAGARDE se porte candidate au poste de secrétaire.

Après les élections à bulletins secrets, dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération, le nouveau bureau du SIVOS ARS-GIMEUX se compose ainsi :

- **Madame Sylvie AUGUIN, présidente,**
- **Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, vice-présidente,**
- **Madame Michèle LAGARDE, secrétaire.**

Votants : 6, pour : 5, contre : 0 abstention : 1

DELIBERATION 2017-11-NOVEMBRE-01
Reçue en Sous-préfecture le

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Vice-Présidente, le vingt octobre 2017 pour la tenue d'une séance extraordinaire le deux novembre 2017 à 17h45.

Ordre du jour :

- COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 26/09/2017
- PERSONNEL :
 - Infos contrat CAE accepté ;
 - Plannings modifiés ;
 - Divers.
- TRANSPORS SCOLAIRES : avenant n° 4 au marché
- ANALYSES ET AUDITS DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le deux novembre à 17h45, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie AUGUIN, Présidente.

Etaients présents : MM. Michelle LAGARDE, Xavier JOURDAIN, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Sylvie AUGUIN, Philippe LAFFORT.

Absents excusés : Chantal NADEAU (procuration à Mme Sylvie AUGUIN)

Madame la Présidente demande le rajout d'un point à la séance, suite aux élections de ce jour : délégation à la Présidente.

1. COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 26/09/2017

Les comptes rendus des séances du 26 septembre sont remis aux membres du SIVOS. Après lecture et en absence d'observation il est procédé à la signature de ces séances.

18h : Départ de Mme NADEAU qui donne procuration à Mme AUGUIN.

2. DELEGATION AU PRESIDENT Pour les marchés passés selon une procédure adaptée

Suite aux élections du nouveau bureau du SIVOS qui ont eu lieu ce jour à 17h15, madame la Présidente informe le Comité du SIVOS, qu'en application de l'article L 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales, il peut lui être délégué par délibération « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (de travaux, de fournitures, et de services) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Comité du SIVOS, après avoir entendu Madame la Présidente, décide :

- De l'autoriser pendant toute la durée de son mandat, à exercer la délégation prévue à l'article L 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales,
- D'habiliter Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette délégation.

Votants : 5+ 1 procuration, pour : 6 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2017-12-NOVEMBRE-01

Reçue en Sous-préfecture le

3. PERSONNEL

La Présidente présente les plannings des agents, modifiés à compter de la rentrée de novembre, aux membres du SIVOS qui les valident.

Contrat CAE

La Présidente,

Rappelle aux membres du SIVOS, la délibération 2017-05-JUILLET-02 du 12 juillet 2017 autorisant le Président à conclure un contrat aidé avec la mission locale. Elle les informe que, les services de l'Etat ont accepté le renouvellement du contrat aidé à compter du 23 octobre 2017, pour l'agent préalablement en CAE/CUI du 21/08/2016 au 20/08/2017.

Les conditions de ce contrat aidé sont : 20h/semaine minimum avec une aide de l'état de 70%.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'autoriser la Présidente à conclure un contrat à durée déterminée en contrat CAE/CUI pour une durée d'1 an à raison de 30 heures par semaine, à compter du 23 octobre 2017.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention avec la Mission Locale Arc Charente.

Votants : 5+ 1 procuration, pour : 6 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2017-12-NOVEMBRE-02

Reçue en Sous-préfecture le

Contrat à durée déterminée

Madame La Présidente présente aux membres du SIVOS les nouveaux plannings établis à compter du 6 novembre 2017.

Après l'acceptation par l'Etat, d'un contrat aidé, il est nécessaire de compléter les effectifs et de conclure un nouveau contrat à durée déterminée.

Ce contrat sera établi en application des dispositions de l'article 3-3_4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame la Présidente demande aux membres du SIVOS de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- De conclure un contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3-3_4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour un temps de travail de 7 heures par semaine, **du 06 novembre 2017 au 31 juillet 2018** ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat et tous documents concernant cet emploi.

Votants : 5+ 1 procuration, pour : 5 contre : 0 abstention : 1

DELIBERATION 2017-12-NOVEMBRE-03

Reçue en Sous-préfecture le

Madame la Présidente, après renseignements pris auprès du fournisseur du Logiciel SEGILOG et documentation sur le site de l'URSSAF, informe qu'il n'y a pas lieu de modifier le paiement des heures complémentaires de l'agent en CAE comme le demandait la Trésorerie dans son mail reçu le.

4. TRANSPORTS SCOLAIRES : avenant n°4 au marché négocié de juillet 2014 Augmentation au 04/09/2017

La Présidente du SIVOS informe les membres du Comité présents que, comme prévu dans le marché des transports scolaires de juillet 2014, une augmentation de 1.82 % pour l'année 2017/2018, est appliquée sur les tarifs des lundis, mardis, jeudis, vendredis et des mercredis en application de l'article 6.3 du C.C.P.

Elle présente l'avenant n°4 au marché de juillet 2014, reçu des transports CITRAM Charente, concernant l'augmentation du tarif journalier à compter du 04/09/2017.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'approuver l'augmentation prévue à l'avenant n° 4 au marché négocié de juillet 2014, ci-joint,
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant.

Votants : 5+ 1 procuration, pour : 6 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2017-12-NOVEMBRE-04

Reçue en Sous-préfecture le

5. ANALYSES ET AUDITS DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

La présidente présente les bons résultats et audits des dernières analyses du Laboratoire Départemental. Elle souligne le travail très professionnel des agents et les incite à continuer.

6. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe qu'un petit nombre seulement d'enfants continuent à fréquenter l'ALSH de Merpins. Il faudra réfléchir au coût et au bénéfice de ce service. Cette organisation est poursuivie jusqu'en juillet 2018 mais sera révisée à ce moment-là en fonction du contexte.
Information à transmettre au prochain Conseil d'Ecole le 9 novembre 2017.

Prochaine réunion de bureau le mardi 5 décembre 2017.

Fin de séance